

# GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR

AVRIL 2026

## Politique d'engagement actionnarial

GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR

5-7 rue Auber

75009 Paris

---

+33 (0) 9 70 77 24 80

[contact@geneocapitalentrepreneur.com](mailto:contact@geneocapitalentrepreneur.com)

# Sommaire

<b>Préambule</b>	03
<hr/>	
<b>Partie 1</b> Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise	04
<hr/>	
<b>Partie 2</b> Dialogue avec les sociétés détenues	08
<hr/>	
<b>Partie 3</b> Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions	09
<hr/>	
<b>Partie 4</b> Coopération avec les autres actionnaires	14
<hr/>	
<b>Partie 5</b> Prévention et gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels	17
<hr/>	

GENEO Capital Entrepreneur est une société de gestion française indépendante qui a pour mission d'accompagner les PME et ETIs dans leur projet de développement long terme.

Devenue société à mission en avril 2023, GENEО Capital Entrepreneur est animée quotidiennement par sa raison d'être :

*« Mettre à disposition de l'économie réelle une finance positive, qui concilie performance et sens »*

La mission de GENEО Capital Entrepreneur s'appuie sur 4 piliers :

1. Apporter de la sérénité par la maîtrise du temps
2. Favoriser l'activation et l'accroissement du capital humain
3. Soutenir l'accroissement de l'impact positif
4. Partager la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes

Ces 4 piliers sont déclinés en 9 engagements RSE que nous poussons en tant qu'investisseur et que nous respectons en tant qu'entreprise :

- La construction de relations équilibrées, transparentes, et durables avec nos parties prenantes
- La promotion d'une gouvernance utile et forte
- La création d'emplois et le développement territorial
- L'instauration d'un cadre managérial favorisant le bien-être, l'engagement, et la performance
- Le développement des compétences et de la diversité
- La lutte contre le réchauffement climatique
- La construction de plans d'impact positif

- L'application de mécanismes de partages de la valeur
- La redistribution d'une partie de la valeur créée à des actions philanthropiques

A travers l'engagement d'une équipe passionnée, GENEEO Capital Entrepreneur est sans cesse à l'écoute de son environnement pour proposer à ses clients des solutions qui répondent à leurs attentes de performances financières et extra-financières et qui contribuent à relever leurs défis d'aujourd'hui et de demain.

**La présente politique a pour but de présenter les engagements de GENEEO Capital Entrepreneur en tant qu'actionnaire et les modalités d'exercice des droits attachés aux participations qu'elle détient. Elle explique les raisons de l'engagement de GENEEO Capital Entrepreneur, ses objectifs ainsi que les mesures menant à sa mise en application.**

# I. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

## 1. Suivi de la stratégie

Les FIA's investissent dans des sociétés entrepreneuriales, PME et ETI, en général non cotées sur un marché réglementé.

Dans le cadre de la réalisation des investissements directs au capital de sociétés, la stratégie de développement de ces sociétés est partagée avec les autres actionnaires pressentis et les managers des sociétés considérées.

La mise en œuvre de la stratégie ainsi validée lors de l'investissement fait par la suite l'objet d'un suivi régulier. L'équipe demande une représentation dans les organes de gouvernance de la société, lieu d'échange naturel sur l'avancement de la stratégie.

Pour appuyer ces entrepreneurs, GENEEO Capital Entrepreneur apporte conjointement capital financier et capital humain aux entreprises du portefeuille et propose un parcours d'accompagnement personnalisé, sous la forme d'un Carnet de Croissance co-construit avec l'équipe dirigeante.

Ce Carnet de Croissance a pour objectif d'accélérer et fiabiliser l'exécution du plan d'affaires de l'entreprise en activant la communauté GENEEO, sa plateforme de solutions et ses équipes.

Les dirigeants des sociétés en portefeuille valident le Carnet de Croissance, véritable outil de suivi de l'avancement du plan d'actions. C'est un document vivant qui s'adapte à l'actualité des entreprises,

GENEEO et les dirigeants choisissent les experts pertinents.

Son avancement est discuté régulièrement, dans le respect de la gouvernance d'entreprise.

L'entreprise est seule responsable de sa mise en œuvre et veille à la mesure des résultats.

## 2 Suivi de la structure du capital

GENEO Capital Entrepreneur accorde une attention particulière aux événements (cessions, transferts, attributions d'actions gratuites, augmentation de capital etc.) qui peuvent avoir un impact sur la structure du capital des participations détenues. Ceci lui permet de protéger les intérêts de ses porteurs et de suivre l'évolution capitalistique de ses participations pour un accompagnement durable.

Le suivi de la structure capitalistique est matérialisé dans le cadre de fiches de valorisation réalisées sur une base semestrielle selon les termes des Règlements de Fonds.

## 3 Suivi des performances financières et des risques

GENEO Capital Entrepreneur assure un suivi trimestriel ou semestriel de l'évolution de ses participations, et synthétise l'information dans des fiches de valorisation.

Les principaux critères suivis sont notamment :

- Chiffres d'affaires de la société
- Rentabilité (EBITDA)
- Niveau de fonds propres
- Trésorerie/Trésorerie nette
- Niveau d'endettement

## 4 Suivi des performances non-financières et des risques

GENEO Capital Entrepreneur s'est engagée à suivre les performances ESG et les risques de durabilité de ses investissements conformément à ses engagements, ses politiques et ses procédures internes.

L'analyse et le suivi ESG sont intégrés dans toutes les décisions d'investissement prises par GENEEO Capital Entrepreneur.

Nous défendons une approche concrète de la responsabilité sociale et environnementale, et proposons aux PME et ETI des démarches de progrès adaptées à la taille et à l'activité de l'entreprise, priorisées et tournées vers la maximisation de l'impact.

En amont de la phase d'investissement, nous identifions avec les équipes dirigeantes les sujets RSE qui sont clés pour la stratégie de l'entreprise, parmi 14 thèmes couvrant l'ensemble des sujets sociétaux, environnementaux et de gouvernance qui sont au cœur des enjeux des PME et ETI.

Nous proposons pour cela aux dirigeants un autodiagnostic réalisé sur la base d'un questionnaire qui couvre ces thèmes et nous permet d'identifier les opportunités à exploiter et les risques à maîtriser, ainsi que de valoriser les actions volontaristes des entreprises.

Les PAI, **Principal Adverse Impacts** ou « Principales Incidences Négatives » en français, sont définies par l'Union Européenne comme les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'ESG.

De façon volontaire, GENEEO mesure les 14 indicateurs applicables à son activité et 2 indicateurs facultatifs selon la logique du best effort et dans une logique d'amélioration continue et progressive. Ces 14 indicateurs sont en cours d'intégration

dans les questionnaires ESG annuel transmis à nos participations. GENEО ne publie pas les résultats des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

## EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

### PAI 1 – Emissions de GES

teqCO<sub>2</sub> liées à la valeur des investissements réalisés

### PAI 2 – Empreinte carbone

teqCO<sub>2</sub> / M€ d'actifs sous gestion

### PAI 3 – Intensité des gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires

teqCO<sub>2</sub> / M€ de chiffre d'affaire des participations

### PAI 4 – Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles

% des investissements réalisés dans le secteur des énergies fossiles

### PAI 5 – Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

% de consommation d'énergies non renouvelables des participations

### PAI 6 – Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des participations par secteur à fort impact climatique (GWh / M€ de chiffre d'affaires)

## BIODIVERSITE

### PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

Part des investissements dans les participations dont les sites / opérations localisés aux alentours de zones de protection de biodiversité sont susceptibles d'affecter négativement ces zones (%)

## EAU

### PAI 8 – Émissions de polluants dans l'eau

Tonnes d'émissions de polluants générés dans l'eau par l'entreprise investie par millions d'euros investis, exprimés par une moyenne pondérée (tonnes / M€ investis)

## DECHETS

### PAI 9 – Taux de déchets dangereux

Tonnes de déchets dangereux générées par les participations par million d'euros investis, exprimés par une moyenne pondérée

## SOCIAL, DROITS DE L'HOMME ET ANTI-CORRUPTION

### **PAI 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (%)**

Part des investissements réalisés auprès de participations impliquées dans des violations du Global Compact des Nations Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales

### **PAI 11 – Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Part des investissements auprès de participations sans politique de contrôle du respect des principes de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Homme ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

### **PAI 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les sexes**

Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les participations

### **PAI 13 – Diversité des genres au sein du conseil d'administration**

Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des participations, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres des conseils d'administration

### **PAI 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, « armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)**

Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

### **PAI Optionnel 1 – Politique de gestion de l'eau**

Part des investissements dans des entreprises sans politique de gestion de l'eau

### **PAI Optionnel 2 – Politique de prévention des accidents du travail**

Part des investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail

Nous accompagnons ensuite les entreprises dans l'exécution des plans de progrès sur ces sujets, pour leur permettre d'atteindre les objectifs chiffrés définis ensemble. Ainsi, les objectifs sont intégrés au carnet de croissance et les indicateurs associés sont suivis tout au long de la durée de l'investissement. La plateforme d'experts est mobilisée pour appuyer le dirigeant dans la réalisation des objectifs.

Un bilan de l'évolution de la RSE est réalisé en fin d'investissement pour valoriser les avancées de l'entreprise accompagnée.

## II. Dialogue avec les sociétés détenues

Les membres de l'équipe d'investissement sont les interlocuteurs privilégiés des sociétés en portefeuille et sont amenés à rencontrer régulièrement le management des participations (Dirigeants, Directeur Administratif et Financier, etc.). Ils en assurent le suivi régulier et dialoguent avec eux sur des thèmes stratégiques, financiers et extra-financiers.

Ils veillent au respect des engagements contractuels formalisés dans la documentation juridique en vigueur, négociée lors de l'investissement, repris notamment dans le pacte d'actionnaires et à la mise en œuvre du Carnet de croissance.

GENEO Capital Entrepreneur s'inscrit le plus souvent dans un contexte actionnarial comprenant d'autres investisseurs avec lesquels une certaine coordination est requise. Toutefois, bien qu'alignée le plus souvent avec les décisions de l'investisseur majoritaire,

GENEO Capital Entrepreneur n'en reste pas moins dépendant de ses décisions.

## III. Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

L'exercice du droit de vote est un élément essentiel dans le dialogue avec les sociétés en portefeuille. L'exercice du droit de vote contribue également à une meilleure protection de l'intérêt des porteurs de parts du fonds géré par GENEО Capital Entrepreneur.

Dans l'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées, GENEО prend en compte les enjeux ESG liés aux activités des entreprises en question pour évaluer la qualité de la gestion des dirigeants. En matière d'ESG, GENEО intègre une clause dans les pactes d'actionnaires prévoyant des obligations à la charge des entreprises parmi lesquelles la définition d'un carnet de croissance qui comprend systématiquement un plan d'impact positif et le suivi des réalisations.

C'est donc dans cette perspective que GENEО Capital Entrepreneur a défini une politique de vote qui encadre les principes auxquels la société de gestion entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote, ainsi que les modalités selon lesquelles GENEО Capital Entrepreneur exercera ses droits de vote.

La politique de vote de GENEО Capital Entrepreneur est partie intégrante de sa politique d'engagement actionnarial.

### 1. Critères de vote

GENEO Capital Entrepreneur exerce les droits attachés à ses participations sans seuil de détention ou limite géographique.

## 2. Principes de la politique de vote

GENEO Capital Entrepreneur est en permanence guidée par le seul intérêt des porteurs de FIA dont elle assure la gestion, à l'exclusion de toute autre considération. La mise en œuvre de la politique de vote de GENEO Capital Entrepreneur s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui sont proposées lors des assemblées générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

### **Principe « une action, une voix »**

Surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires  
GENEO Capital Entrepreneur votera toute disposition améliorant les pouvoirs de contrôle des actionnaires.

---

### **Principe de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil**

Surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou surveillance.

---

### **Principe de transparence et d'équité des rémunérations**

Surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital.

## **Principe de « gestion raisonnée » des fonds propres**

Surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres.

---

## **Principe d'intégrité des comptes et de limitation des situations de conflits d'intérêts**

Surveillance de la qualité de la communication, des conventions réglementées et du renouvellement des Commissaires aux comptes.

---

## **Principe d'équilibre et de respect du droit préférentiel de souscription**

Surveillance des développements stratégiques et des opérations en capital tels que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.)

Ainsi, dans la mesure du possible et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, GENEО Capital Entrepreneur est amenée à voter selon les principes suivants pour chaque type de résolution proposée :

TYPE DE RESOLUTIONS	PRINCIPE DE VOTES
<p><b>RÉSOLUTIONS ENTRAÎNANT UNE MODIFICATION DES STATUTS :</b>            étendre les activités de la société, opérations de restructuration, changement de dénomination sociale et/ou de pays d'immatriculation</p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur porte une attention particulière aux points suivants : changement de mode de gouvernance de la société ; création de structures à l'étranger ; droit de vote double, limitation des droits de vote ; dividende majoré ; création de titres de capital privilégiés.</p>
<p><b>APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT :</b>            approbation des comptes et quitus aux administrateurs, rapport des commissaires aux comptes, distribution des revenus et dividendes</p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur s'assure notamment de la qualité de l'information transmise aux actionnaires (transparence, clarté, disponibilité, pertinence des changements comptables) et vérifie que les remarques et alertes des Commissaires aux Comptes sont prises en compte. La manière dont la société prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance liés à ses activités est prise en compte pour évaluer la qualité de la gestion des dirigeants. Les distributions de dividendes doivent être en ligne avec le résultat, la stratégie et les objectifs à long terme de la société. Sauf situation spécifique, GENEО Capital Entrepreneur n'est pas favorable au versement du dividende en actions nouvelles.</p>
<p><b>NOMINATION ET REVOCATION DES ORGANES SOCIAUX :</b>            élection/renouvellement d'un administrateur (ou d'un membre du conseil de surveillance)</p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur prendra des décisions au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la qualité des informations transmises par les émetteurs, qui permet de se faire une opinion sur la compétence et l'expérience de la personne proposée ;</li> <li>- Du nombre d'administrateurs indépendants</li> <li>- Des règles de cumul des mandats</li> </ul> <p>Concernant les rémunérations du conseil, il est fait référence aux standards de marché et à la situation spécifique de l'entreprise considérée.</p>

Suite :

TYPE DE RESOLUTIONS	PRINCIPE DE VOTES
<b>Conventions réglementées</b>	<p>Les votes relatifs aux conventions réglementées sont analysés au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La transparence de la documentation,</li> <li>- L'intérêt des actionnaires,</li> <li>- Les bonnes pratiques en la matière (une résolution par convention réglementée).</li> </ul>
<p><b>RESOLUTIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL :</b> demandes d'augmentation ou de diminution de capital, programmes de rachat d'actions, annulation d'actions, existence de différentes catégories d'actions plans de "stock option"</p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur apporte une attention particulière aux points suivants : dilution du capital et des dividendes ; niveau de croissance de l'entreprise et ses besoins en fonds propres ; abandon du droit préférentiel de souscription analysé en fonction du montant de l'autorisation et de l'existence ou non d'un délai de priorité et du prix d'émission ; émission de titres par des filiales donnant accès au capital de l'émetteur.</p> <p>GENEO Capital Entrepreneur est favorable au développement de l'actionnariat salarié.</p>
<p><b>DESIGNATION DES CAC :</b> nomination des CAC, renouvellement du mandat des CAC</p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur apporte une attention particulière à la répartition des frais de mission et des frais d'audit.</p>
<p><b>Rémunération des dirigeants</b></p>	<p>GENEO Capital Entrepreneur préconise un vote favorable aux résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transparence quant aux montants et aux modes de calcul des rémunérations directes, indirectes ou différées,</li> <li>- cohérence avec les pratiques du secteur et la taille de la société.</li> </ul>
<p><b>Propositions externes</b></p>	<p>Elles feront l'objet d'une étude au cas par cas par la société de gestion. La société votera pour toutes les résolutions qui visent à améliorer les droits des actionnaires, la gouvernance, la responsabilité sociale, sociétale ou environnementale du groupe.</p>

### 3. Modalités de l'exercice des droits de vote

GENEO Capital Entrepreneur dispose d'une équipe d'investisseurs en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises dans lesquelles elle a investi.

De manière habituelle, les décisions présentées sous forme de résolutions en conseil ou en assemblée générale sont abordées en amont, en concertation avec le management.

GENEO Capital Entrepreneur privilégie le vote physique mais se réserve le droit, en fonction des circonstances, de donner pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement de voter par procuration.

## IV. Coopération avec les autres actionnaires

Dans le cadre du déploiement de ses stratégies d'investissement, GENEО Capital Entrepreneur est amené à prendre des participations en minoritaire aux côtés d'autres actionnaires. Ceci implique une coordination et une coopération avec les co-investisseurs et/ou les actionnaires existants.

Le travail d'échange et de coopération avec les autres actionnaires s'inscrit quand cela est possible dans le cadre d'un organe de gouvernance au niveau de la participation ou des véhicules intermédiaires d'investissement (conseil d'administration ou de surveillance, comité consultatif, comité stratégique). L'objectif est de travailler en partenariat avec les autres actionnaires afin de mettre en œuvre le plan de croissance ou d'évolution de la participation convenu, et d'apporter les conseils et réflexions propices à la réalisation des objectifs.

La prise de participation en minoritaire peut limiter le poids et l'impact de GENEО Capital Entrepreneur dans la définition de la stratégie du partenariat et/ ou la négociation des pactes d'actionnaires avec les autres actionnaires. Toutefois, GENEО Capital Entrepreneur, en tant qu'investisseur engagé et afin d'être cohérent avec les valeurs qui l'anime, accorde une attention particulière lors des négociations avec les autres actionnaires notamment :

- A la gouvernance des sociétés financées : GENEО Capital Entrepreneur s'assure de participer aux décisions stratégiques des sociétés financées (adoption de la stratégie et du budget annuel, développement de la société, émissions de titres, cession/transfert de titres par les actionnaires, cession d'actifs par les instances dirigeantes, fusion/scission, modification statutaire, composition des instances dirigeantes, rémunération des dirigeants etc.)

- ♦ Aux droits de vote en assemblée générale
- ♦ Aux droits de veto et droits préférentiels attachés aux titres détenus notamment en cas d'augmentation de capital ou d'entrée de nouveaux actionnaires
- ♦ Aux informations périodiques à communiquer par les sociétés financées. Par souci de transparence et afin d'avoir un suivi efficace des sociétés financées, GENE Capital Entrepreneur souhaite obtenir périodiquement des rapports et des informations financières et extra-financières.
- ♦ Aux clauses ESG : il peut s'agir par exemple de clauses relatives à la mise en place de politique RSE, la participation et l'intéressement des dirigeants/salariés, la mise en place de mesures favorisant la parité, la transition écologique et énergétique, la mise en place de comités dédiés à l'ESG au sein des sociétés financées.
- ♦ Aux clauses relatives à la non- concurrence et non-débauchage des fondateurs et à la protection de la propriété intellectuelle des sociétés financées.
- ♦ Aux clauses relatives à l'honorabilité et l'éthique des dirigeants des sociétés financées.

Dans le cadre de ses activités, GENE Capital Entrepreneur apporte une attention particulière aux différentes parties prenantes de son écosystème mais aussi à celles qui sont propres à chacun de ses investissements. Sur ce dernier point, la considération des attentes de ces parties prenantes est pleinement intégrée dans le processus d'investissement de GENE Capital Entrepreneur.

Elle est partie intégrante de son processus d'analyse en amont de l'investissement comme en phase de suivi et d'accompagnement, tant sous une perspective de gestion des risques que d'

identification des opportunités.

Ancrée dans une démarche de création de valeur durable, GENEIO Capital Entrepreneur se donne comme ambition d'être à l'écoute de l'ensemble des acteurs qui l'interpellerait et la solliciterait et se fixe comme objectif d'interagir toujours davantage avec ces différentes parties prenantes.

Cette volonté se traduit également par la mise en contact entre les sociétés financées ou d'autres entités de notre écosystème.

Cette volonté d'écoute et de partage se traduit également par la participation active à des initiatives de place, l'animation et la participation à des conférences, l'organisation d'ateliers thématiques.

## VI. Prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiel

GENEO Capital Entrepreneur est en permanence guidée par l'intérêt de ses porteurs de parts de fonds, ainsi que par la nécessité d'agir selon l'éthique des affaires. C'est dans cette perspective que GENEEO Capital Entrepreneur a formalisé :

- Une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts laquelle repose sur l'identification des risques de conflits d'intérêt auxquels elle est exposée repris au sein d'une cartographie et sur la tenue d'un registre des conflits d'intérêts rencontrés.
- Un Règlement de déontologie applicable à l'ensemble de ces collaborateurs qui prévoit notamment des règles en matière de transactions du personnel, déclaration des fonctions extérieures et/ou mandats sociaux pour tous ses collaborateurs, cadeaux reçus/offerts, obligations de confidentialité, etc.